

## Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/**204**/PDG portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

## Décide

<u>Article 1er</u>: Délégation permanente est donnée à Monsieur Pascal LONDOT, Délégué régional de l'ASP pour la région Limousin, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole
- c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
- d) les décisions, documents ou correspondances ainsi que les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs au secteur de la formation professionnelle, emploi et apprentissage
- e) les décisions, documents ou correspondances ainsi que les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs à l'assistance technique et à la gestion des certifications sanitaires et sociales, aux frais de jury afférents et aux dispositifs « Handicap »
- f) les décisions financières relatives aux crédits d'intervention gérés dans le cadre du dispositif NACRE
- g) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

<u>Article 2</u>: Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 1 tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14 Article 3: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Londot, délégations sont données à M. Philippe GOURIOU, Délégué régional adjoint en charge des dispositifs « Emploi, Formation, Agriculture et Contrôles » et chef du service formation professionnelle, emploi et apprentissage, et à M. Philippe BOISSON, Délégué régional adjoint en charge de l'Unité Nationale d'Appui aux Certifications Sanitaires et Sociales et des dispositifs « Handicap » et chef du service Assistance Technique Certifications Sanitaires et Sociales, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

**Article 4**: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal LONDOT et de MM. Philippe GOURIOU et Philippe BOISSON, délégations sont également données à :

- M. Eric GOSSELIN, chef du service Agriculture et Développement Rural,
- M. Eric PIETERS, chef du service dispositifs « Handicap » et Frais de jury Certifications Sanitaires et Sociales,
- M. Nicolas LOUBERE, chef du service Contrôles,
- M. Vincent GOUNON, chef du service Gestion Certifications Sanitaires et Sociales,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 à l'exception du a),

et à Mme Véronique GELIS, chef du service administratif et financier, à l'effet de signer les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale mentionnés à l'article 1 g).

Article 5: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GOURIOU, délégation est donnée à Mme Christiane ROULET-DELSUC, Adjointe au chef du service formation professionnelle, emploi et apprentissage, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 d) et 1 f)

<u>Article 6</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GOSSELIN, délégation est donnée à M. Damien MARCON, Adjoint au chef du service Agriculture et Développement Rural, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1c).

<u>Article 7</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LOUBERE, délégation est donnée à Mme Sylvie CHARISSOUX, Adjointe au chef du service Contrôles, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 b).

Article 8: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOISSON, délégation est donnée à Mme Sanae FIKRI, Adjointe au chef du service Assistance Technique Certifications Sanitaires et Sociales, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 e), à l'exception de ceux se rapportant à la gestion des certifications sanitaires et sociales, aux frais de jury afférents et aux dispositifs « Handicap ».

Article 9: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GOUNON, délégation est donnée à Mme Geneviève TAVENEAU, Adjointe au chef du service Gestion Certifications Sanitaires et Sociales, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 e ), à l'exception de ceux se rapportant à l'assistance technique des certifications sanitaires et sociales, aux frais de jury afférents et aux dispositifs « Handicap ».

Article 10: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric PIETERS, délégation est donnée à Mme Isabelle DEGOT, Adjointe au chef du service dispositifs « Handicap » et Frais de jury Certifications Sanitaires et Sociales, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 e), à l'exception de ceux se rapportant à l'assistance technique et à la gestion des certifications sanitaires et sociales.

 $\underline{\text{Article 11}}$ : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1 er novembre 2012

Fait à Limoges

-9 NOV 2012

Président directeur Général (original)

Ampliation:

Agent Comptable

Copies:

M. Pascal LONDOT

M. Philippe GOURIOU

M. Philippe BOISSON

M. Eric GOSSELIN

M. Nicolas LOUBERE

M. Eric PIETERS

M. Vincent GOUNON

Mme Véronique GELIS

Mme Christiane ROULET-DELSUC

Mme Sylvie CHARISSOUX

Mme Isabelle DEGOT

M. Damien MARCON

Mme Geneviève TAVENEAU

Mme Sanae FIKRI

DRH

**DFJL** 

**Edward JOSSA**